

Le développement de la Force totale, qui intègre de plus en plus les opérations et la formation des réguliers à celles des irréguliers, nous a permis de choisir des gardiens de la paix parmi les réservistes volontaires. En effet, rien n'empêche ces derniers de jouer ce rôle et, comme leur nombre l'indique, ils répondent à l'appel avec enthousiasme. Aujourd'hui, plus de 470 gardiens de la paix en poste à l'étranger sont des réservistes, ce qui représente un bon dix pour cent de nos troupes.

Certains ont proposé que nos forces s'entraînent spécialement pour les opérations de maintien de la paix. Or, notre expérience nous a montré que le meilleur gardien de la paix, homme ou femme, est un soldat, un marin, ou un aviateur bien entraîné. Toutefois, nous ne renonçons pas pour autant à leur donner une préparation spéciale. Les officiers appelés à jouer un rôle d'observateur suivent un cours à cette fin, tandis que les unités consacrent deux ou trois mois, et parfois plus, à se préparer à leur mission. En fait, chaque personne, chaque unité doit répondre à certaines normes bien précises de préparation avant d'être déployée.

J'aimerais prendre quelques instants pour considérer la meilleure façon d'assurer un niveau de participation aux missions de paix qui soit à la fois soutenable et efficace, malgré la réduction de nos ressources. Pour y parvenir, nous évaluons actuellement un certain nombre de nouvelles options.

L'une des options envisagées mettrait l'accent sur les compétences et les connaissances des Canadiens plutôt que sur le nombre de militaires déployés. À l'avenir, le Canada pourrait se contenter de partager son savoir-faire dans le cadre de la phase initiale des opérations.

Une autre option consisterait à redéployer nos troupes plus fréquemment. Par exemple, un certain nombre de nos gardiens de la paix qui ont terminé leur mission au Salvador et en Angola seront redéployés au Mozambique, où ils termineront leur affectation d'un an.

De telles mesures nous aideraient évidemment à atténuer la deuxième contrainte qui touche nos activités, soit les coûts. Outre la contribution du Canada aux opérations qui est évaluée par l'ONU, et dont M<sup>me</sup> McDougall a fait mention, on demande régulièrement au ministère de la Défense nationale d'assumer les coûts différentiels de ses opérations.

Les coûts différentiels représentent l'écart entre les coûts d'affectation d'une unité à une opération de l'ONU et les coûts d'utilisation de la même unité à des tâches habituelles. Il va sans dire que ces coûts différentiels sont élevés. De plus, comme le Canada a accepté de participer à cinq nouvelles missions durant la seule année 1992, leur montant est difficile à prévoir.